

Wauter (conseil municipal), Saint-Pierre-des-Champs (conseil municipal), Ventenac-Carville (conseil municipal), Tourailles (maire), Riquetville (maire) et deux conseillers (maire), Pailhès (maire), Mazet (maire), Langerey (adjoint), Lecoq (conseil municipal), Esperanza (maire, onze conseillers), Couranes (conseil), Castelreng (maire et trois conseillers), Alet (maire), Alet (conseil), Alet (conseil), Alet (conseil) et neuf conseillers, Villepinet, (conseil).

HERAULT. — Miraval, Montarnaud, Cazouls-les-Béziers, Arboras, Canet, Saint-Jean-de-Mars, Saint-Pons, (conseil).

GARD. — Anjargues (maire et 9 conseillers), Saint-Laurent-d'Agouze (municipalité et 5 conseillers), Salinelles (municipalité, sauf le maire absent et conseil).

PYRENEES-ORIENTALES. — Belesbat (maire), Collioure (maire, adjoints et conseil municipal), Saint-Félix-d'Amont (municipalité et conseil), Villeneuve-de-la-Raho (conseil), Toulouge (conseil), Soler (maire et conseil).

Faits Divers

HORS REGION

RAPT D'ENFANT

Paris, 11 juillet. — M. Olivier Diraison, lieutenant de vaisseau, qui fut privé de son emploi à la suite de la publication d'un ouvrage sur le personnel de la marine, est le père d'un petit garçon de cinq ans.

Cet enfant a été enlevé, il y a quelques jours, par un individu qui se présente comme M. Diraison et qui habite aux environs de la gare de l'Est avec son second mari, avocat.

Il y a un peu plus de deux mois, le 5 mai, une dame a été arrêtée au bureau de Mme M... disant que la grand-mère du petit Alain Diraison demandait à embrasser son petit-fils.

Mme M... lui confia l'enfant, mais, depuis ce moment, le petit Alain a disparu et malgré toutes les recherches auxquelles sa famille s'est livrée, il n'a pu être retrouvé.

M. Le Poitevin, juge d'instruction, a lancé un mandat d'amener contre X..., l'auteur inconnu du rapt.

M. Olivier Diraison, l'ancien officier, qui est revenu du Laos à Paris, il y a trois mois environ, aurait, de son côté, déposé une plainte au procureur de la République.

Mme M... a affirmé au juge que, s'étant rendue chez son mari pour l'enfant, elle avait aperçu sur l'avenue Bosquet, non loin du domicile de M. Diraison, le petit Alain assis dans une voiture à côté de sa grand-mère.

Un Fort-Chabrol à Toulouse

Toulouse, 11 juillet. — Dans l'après-midi, au tribunal de Toulouse, un nommé Pierre Tourneur avait été condamné à huit mois de prison pour coups et blessures, sur la plainte d'un nommé Paul Darnes.

Tourneur passait dans la soirée, sur la place du Fer-à-Cheval, sous l'escorte du brigadier de police Maury, quand il rencontra Paul Darnes. Saisissant le revolver qu'il avait dans sa poche, il fit feu à quatre reprises sur son ennemi et sur le brigadier Maury, qui s'efforçait de le maîtriser.

Darnes, grièvement blessé dans le dos, fut transporté à l'hospice.

Tourneur, l'ancien de Maury qui n'avait pas été atteint, alla se réfugier chez lui, rue Cany, où il accueillit à coups de revolver les agents envoyés pour l'arrêter. Un de ceux-ci se blessa à la main et fut transporté à l'hospice.

Le rapt de Tourneur fut transporté sur les lieux et à fait prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir la captivité de ce forcené.

Collision de Navires

Berlin, 11 juillet. — Le cuirassé allemand « Lothringen » s'est entré en collision dans la baie de Kiel avec le torpilleur « 107 ».

Les deux navires ont subi de graves avaries.

AMOURS ROUGES

Troyes, 15 juillet. — Un drame d'amour vient de se dérouler aux environs de Troyes près du château de Saint-Amand.

Un ouvrier agricole découvert, en se rendant à son travail, le corps d'une jeune fille étendue dans un champ de luzerne. De sa tête droite coulait un filet de sang.

Une jeune femme, également ensanglantée, semblait dormir à ses côtés, un bras passé autour de sa taille.

Le jeune homme, après avoir reçu les premiers soins, déclara se nommer Marcel Dorez, âgé de dix-huit ans, employé des postes. Il avait voulu se tuer avec son amie Blanche Trumet, âgée de seize ans. Il s'était tiré un coup de revolver dans la tête; son amie l'avait imité, mais elle était morte sur le coup. Lui attendit la mort.

L'enquête a démontré que l'amour des deux jeunes gens était resté entièrement platonique.

On blessure de Dorez ne sera pas mortelle.

Les parents de la jeune fille s'opposaient à son mariage; d'où sa fatale détermination.

Importante Capture A TOURCOING

Une patrouille d'agents de sûreté a arrêté un individu inculpé d'une série de vols.

Commandée par le sous-brigadier Lecocq, une patrouille d'agents de sûreté a patrouillé dans la soirée de mercredi, le quartier du Touquet, espérant y découvrir un ou plusieurs des malfaiteurs qui depuis un mois environ commettent de graves vols.

Les recherches ne furent pas tout à fait vaines. Elle arrêta un sieur Albert Busschots, 21 ans, homme de peine, domicilié à Tourcoing, rue du Bois 43.

Cet homme avait été l'objet d'un mandat d'amener, récemment lancé par le parquet de Lille.

Il fut interrogé dans la matinée de lundi par M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement. Il refusa de répondre aux questions du magistrat, déclarant qu'il ne répondrait que lorsqu'on l'aurait transféré à Lille. Il avait de bonnes raisons pour le faire.

En comparant des dossiers et en feuilletant les archives des malfaiteurs, on parvint à acquiescer la certitude que son prisonnier devait avoir la conscience peu nette.

UN HOMME BIEN COMPROMIS

Le sieur Busschots est en effet inculpé du vol commis dans la nuit du 28 au 29 juin au préjudice de M. Castoux, entrepreneur, rue du Moulin. On se souvient que le bureau de l'entrepreneur avait été fracturé et qu'on y avait dérobé une bicyclette et une somme de 50 francs.

La police suspecte encore Busschots d'avoir pris part au vol commis dans la nuit de lundi à mardi dernier chez M. Albert Masure, constructeur-mécanicien, rue du Montebello. Des cambrioleurs s'étaient introduits chez ce dernier après avoir escaladé le mur de l'atelier et avaient emporté des coussinets de bronze, d'une valeur de deux cents francs.

M. Delattre pria l'accusé de vouloir bien lui donner l'emploi de son temps pendant les nuits de lundi à mardi et de mercredi à jeudi. Busschots se contenta de hausser les épaules.

Le jour qui précéda la nuit du vol de bronze il travailla jusqu'à 3 heures chez son

Grave affaire de meurs A LILLE

Une fillette violée par l'étranger de la maison. — L'inculpé nie énergiquement.

Une grave affaire de meurs sur laquelle nous ne nous étendrons pas par prudence et par désir que des récits douloureux ne servent pas de bonheux exemples à des imaginations malades vient d'être dévoilée à Lille.

Dans l'après-midi de dimanche, un peintre Frédéric Val, dit Alphonse, demeurant rue Mazagan, 9, venait à l'estaminet Evrard rue des Sarrasins, 7.

Il y avait beaucoup dans la soirée et lorsque l'heure vint de fermer l'établissement il demanda un lit pour pas devoir retourner coucher chez lui, si loin disait-il.

Il était saoul et Mme Evrard eut pitié de lui. Elle jugea imprudent de laisser partir un homme dans un tel état.

L'HOSPITALITE TRAHIE

Bien que ce ne fut pas la coutume à sa maison, elle consentit à laisser Val coucher chez elle.

« Je n'ai pas de chambre pour vous, dit-elle, mais les enfants couchent dans deux lits et j'en aurai pour vous et pour ces lits. Les enfants dormiront ensemble pour une fois ».

Effectivement elle a deux enfants, l'un de 7 ans, l'autre de 2 ans, qui couchent dans deux lits séparés dans une même chambre.

Elle mit sa petite fille âgée de 7 ans avec le petit garçon et Val occupa le lit vacant. Il s'endormit du sommeil des ivrognes mais au matin, avant d'être parti, il trahit l'hospitalité si généreusement offerte.

Mme Evrard voyant sa fillette souffrir et marchant difficilement l'interrogea. La fillette conta au milieu de pleurs la scène du vol.

On arrêta Frédéric Val chez lui.

Le commissaire l'interrogea et Val nie complètement, même toute tentative de violence sur l'enfant. « Je suis riche dit-il, et je peux me offrir toutes les femmes que je veux ». Il avoua ensuite certaines passions anormales.

Comme les soupçons sont bien fondés on a maintenu l'arrestation et Val a été déferé au parquet.

De l'avis du docteur qui a examiné l'enfant il résulterait que l'ignoble individu aurait paralysé communiqué à sa victime une maladie honteuse.

M. Verlin a été désigné pour instruire cette grave et délicate affaire. Il a commis un médecin légiste à l'effet d'examiner la fillette. Le docteur lui fournira un rapport détaillé sur son savoir si oui ou non il y a eu contamination.

Une vive émotion a été causée dans le quartier par la nouvelle de cette affaire.

Un Drame au Vitriol A ROUBAIX

Une jeune femme vitriole son amant qui la quitte. — Elle arrose quatre personnes.

Depuis environ trois semaines, Joseph Jéant, âgé de 42 ans, loueur en fer, demeurant 27, rue de la Halle, estaminet Lerouge, avait rompu les relations qu'il entretenait avec une demoiselle Maria Auton, bouquiniste, Grand'Place.

Il n'y avait plus de nouvelles de la jeune femme et Jéant se trouvait dans la salle à manger de l'estaminet, en compagnie de plusieurs personnes, quand tout à coup Maria Auton fit son apparition, un bol de vitriol à la main.

Elle se précipita sur Jéant et le vitriol vint à tomber sur sa tête et sur le visage de quatre personnes qui se trouvaient à table.

Après avoir discuté au préalable, la conversation s'éleva sur la situation politique du canton, conversation très courtoise que l'homme de la rue de la Halle interrompit par une phrase de la nature de celle-ci : « Je n'ai pas de vitriol, mais j'en ai dans le magasin ». Il se précipita vers le magasin et revint avec un bol de vitriol à la main.

Après avoir discuté au préalable, la conversation s'éleva sur la situation politique du canton, conversation très courtoise que l'homme de la rue de la Halle interrompit par une phrase de la nature de celle-ci : « Je n'ai pas de vitriol, mais j'en ai dans le magasin ». Il se précipita vers le magasin et revint avec un bol de vitriol à la main.

LE CRIME DE CROIX

L'instruction du crime de Croix se poursuit lentement et n'apporte guère d'éclaircissements dans cette affaire.

La justice tient-elle les véritables coupables ?

Il y a beaucoup de probabilités, mais pas encore de certitude absolue.

Le juge d'instruction rencontre d'ailleurs chez les individus soupçonnés une obstination qui rendra l'enquête longue et difficile.

De plus si des personnes connaissent quelque fait susceptible d'éclaircir l'affaire, il se laisse passer les représailles de la part des « amiches » de ces terribles individus.

Dépendant, M. Verin chargé de cette affaire, a fait procéder à des interrogatoires et à des confrontations.

Dans la matinée de jeudi, le magistrat a confronté Achille Terlinck, l'un des individus arrêtés par la police roubaissienne, avec Léon Poncelet, le frère de l'un des auteurs du crime de Croix.

Ce témoin qui déposait pour la deuxième fois, a affirmé à nouveau que Terlinck avait dit dans son examen à Roubaix qu'il avait vendu à un individu les obligations de la ville de Croix.

Il se plaignait de ne pas en avoir retiré beaucoup d'argent, et ajouta que vraiment « faire un petit coup pour ficher sa peau, ça n'en valait pas la peine ».

Terlinck entendait cette grave accusation se leva et protesta énergiquement contre les déclarations de Léon Poncelet. Poncelet ajouta, que Henri Lemay et Schaevelinghe avaient également pris part au crime de Croix.

Ces derniers qui sont actuellement détenus à la prison de Lille pour d'autres méfaits, ont reçu dans l'après-midi d'hier la visite de M. Verin, qui les a interrogés très longuement.

L'affaire est là, et si des confrontations vont encore avoir lieu sous peu.

Chronique Electorale

Cantons de Lille

Le Progrès du Nord annonce pour le canton de Lille-Centre, la candidature de M. C. de Lille, avocat à Lille, secrétaire de M. Maxime Lecomte, sénateur.

Il annonce en outre pour le canton de Lille-Sud-Ouest la candidature de M. Albert Défosse, avocat à Lille, secrétaire de M. Maxime Lecomte, sénateur.

LES TROUBLES DU MIDI

Perpignan, 11 juillet. — La réunion des corps élus du département des Pyrénées-Orientales et du canton de Tussou (Aude), a eu lieu cet après-midi à la mairie. 75 communes étaient représentées.

La réunion a rejeté une proposition tendant à organiser un référendum avant de retirer les démissions puis, par 80 oui contre 6 non et 10 abstentions, les assistants ont décidé que les démissions seraient maintenues. Ils ont voté en outre un ordre du jour blâmant le gouvernement et priant l'assemblée de rester unie jusqu'au triomphe des revendications.

LA FETE NATIONALE

Agde, 11 juillet. — Le comité de défense viticole a regretté que le gouvernement n'ait pas cru devoir, en posant la question de confiance, faire aboutir la loi pour la répression des fraudes chez les détaillants.

Il a adressé un appel à la population félicitant les maires du département pour l'attitude courageuse qu'ils ont adoptée. Il prie les habitants de cavaler les drapoux le 14 juillet afin de marquer que le deuil est dans tous les cœurs.

RENTREE DANS L'ORDRE

Roubaix, 11 juillet. — La municipalité de Roubaix, est la seule de l'arrondissement de Nord qui n'ait pas encore été réintégrée.

Le soir, d'après avoir reçu les délégués organisés par le comité de défense viticole, les habitants des communes voisines ont l'intention d'assister à cette réunion pour manifester contre la municipalité, 120 gendarmes sont arrivés pour occuper le village.

Incendie à bord d'un Cuirassé

Paris, 11 juillet. — L'amiral Touchard, a fait connaître au ministre de la marine, que le 4 juillet, en cours de route, un commencement d'incendie s'est produit à bord du cuirassé « Condorcet » dans un compartiment où l'on enfermait les sacs de charbon vides.

Les hommes ont montré beaucoup de zèle pour éteindre le feu qui d'ailleurs était donné la situation même du compartiment, n'a présenté aucun danger sérieux.

ÉTATS-UNIS ET JAPON

Paris, 11 juillet. — On est très heureux, dans les milieux politiques européens, d'avoir constaté que les gouvernements des États-Unis et du Japon s'étaient entendus de leur côté à montrer des intentions conciliantes, qu'ils ont accepté de donner satisfaction pour les incidents de San Francisco, et qu'à Tokyo on n'attache pas pour le moment une signification belliqueuse à l'envoi de la flotte américaine dans le Pacifique.

On se montre, en outre, très satisfait de ce que l'amiral Sakamoto désavoue ou se prépare à rectifier les passages offensants pour le patriotisme des officiers et des équipages de la marine américaine qui ont paru dans

COURS DES COTONS

Le Havre, 11 juillet. — Cours de clôture du marché des cotons : tendance calme 2400; juillet 83.62; août 83.37; septembre 83.12; octobre 81.87; novembre 80.37; décembre 79.25; janvier 78.97; février 78.75; mars, avril, mai et juin 78.62.

Informations Régionales

Grave affaire de meurs A LILLE

Une fillette violée par l'étranger de la maison. — L'inculpé nie énergiquement.

Une grave affaire de meurs sur laquelle nous ne nous étendrons pas par prudence et par désir que des récits douloureux ne servent pas de bonheux exemples à des imaginations malades vient d'être dévoilée à Lille.

Dans l'après-midi de dimanche, un peintre Frédéric Val, dit Alphonse, demeurant rue Mazagan, 9, venait à l'estaminet Evrard rue des Sarrasins, 7.

Il y avait beaucoup dans la soirée et lorsque l'heure vint de fermer l'établissement il demanda un lit pour pas devoir retourner coucher chez lui, si loin disait-il.

Il était saoul et Mme Evrard eut pitié de lui. Elle jugea imprudent de laisser partir un homme dans un tel état.

L'HOSPITALITE TRAHIE

Bien que ce ne fut pas la coutume à sa maison, elle consentit à laisser Val coucher chez elle.

« Je n'ai pas de chambre pour vous, dit-elle, mais les enfants couchent dans deux lits et j'en aurai pour vous et pour ces lits. Les enfants dormiront ensemble pour une fois ».

Effectivement elle a deux enfants, l'un de 7 ans, l'autre de 2 ans, qui couchent dans deux lits séparés dans une même chambre.

Elle mit sa petite fille âgée de 7 ans avec le petit garçon et Val occupa le lit vacant. Il s'endormit du sommeil des ivrognes mais au matin, avant d'être parti, il trahit l'hospitalité si généreusement offerte.

Mme Evrard voyant sa fillette souffrir et marchant difficilement l'interrogea. La fillette conta au milieu de pleurs la scène du vol.

On arrêta Frédéric Val chez lui.

Le commissaire l'interrogea et Val nie complètement, même toute tentative de violence sur l'enfant. « Je suis riche dit-il, et je peux me offrir toutes les femmes que je veux ». Il avoua ensuite certaines passions anormales.

Comme les soupçons sont bien fondés on a maintenu l'arrestation et Val a été déferé au parquet.

De l'avis du docteur qui a examiné l'enfant il résulterait que l'ignoble individu aurait paralysé communiqué à sa victime une maladie honteuse.

M. Verlin a été désigné pour instruire cette grave et délicate affaire. Il a commis un médecin légiste à l'effet d'examiner la fillette. Le docteur lui fournira un rapport détaillé sur son savoir si oui ou non il y a eu contamination.

Une vive émotion a été causée dans le quartier par la nouvelle de cette affaire.

Un Drame au Vitriol A ROUBAIX

Une jeune femme vitriole son amant qui la quitte. — Elle arrose quatre personnes.

Depuis environ trois semaines, Joseph Jéant, âgé de 42 ans, loueur en fer, demeurant 27, rue de la Halle, estaminet Lerouge, avait rompu les relations qu'il entretenait avec une demoiselle Maria Auton, bouquiniste, Grand'Place.

Il n'y avait plus de nouvelles de la jeune femme et Jéant se trouvait dans la salle à manger de l'estaminet, en compagnie de plusieurs personnes, quand tout à coup Maria Auton fit son apparition, un bol de vitriol à la main.

Elle se précipita sur Jéant et le vitriol vint à tomber sur sa tête et sur le visage de quatre personnes qui se trouvaient à table.

Après avoir discuté au préalable, la conversation s'éleva sur la situation politique du canton, conversation très courtoise que l'homme de la rue de la Halle interrompit par une phrase de la nature de celle-ci : « Je n'ai pas de vitriol, mais j'en ai dans le magasin ». Il se précipita vers le magasin et revint avec un bol de vitriol à la main.

Après avoir discuté au préalable, la conversation s'éleva sur la situation politique du canton, conversation très courtoise que l'homme de la rue de la Halle interrompit par une phrase de la nature de celle-ci : « Je n'ai pas de vitriol, mais j'en ai dans le magasin ». Il se précipita vers le magasin et revint avec un bol de vitriol à la main.

LE CRIME DE CROIX

L'instruction du crime de Croix se poursuit lentement et n'apporte guère d'éclaircissements dans cette affaire.

La justice tient-elle les véritables coupables ?

Il y a beaucoup de probabilités, mais pas encore de certitude absolue.

Le juge d'instruction rencontre d'ailleurs chez les individus soupçonnés une obstination qui rendra l'enquête longue et difficile.

De plus si des personnes connaissent quelque fait susceptible d'éclaircir l'affaire, il se laisse passer les représailles de la part des « amiches » de ces terribles individus.

Dépendant, M. Verin chargé de cette affaire, a fait procéder à des interrogatoires et à des confrontations.

Dans la matinée de jeudi, le magistrat a confronté Achille Terlinck, l'un des individus arrêtés par la police roubaissienne, avec Léon Poncelet, le frère de l'un des auteurs du crime de Croix.

Ce témoin qui déposait pour la deuxième fois, a affirmé à nouveau que Terlinck avait dit dans son examen à Roubaix qu'il avait vendu à un individu les obligations de la ville de Croix.

Il se plaignait de ne pas en avoir retiré beaucoup d'argent, et ajouta que vraiment « faire un petit coup pour ficher sa peau, ça n'en valait pas la peine ».

Terlinck entendait cette grave accusation se leva et protesta énergiquement contre les déclarations de Léon Poncelet. Poncelet ajouta, que Henri Lemay et Schaevelinghe avaient également pris part au crime de Croix.

Ces derniers qui sont actuellement détenus à la prison de Lille pour d'autres méfaits, ont reçu dans l'après-midi d'hier la visite de M. Verin, qui les a interrogés très longuement.

L'affaire est là, et si des confrontations vont encore avoir lieu sous peu.

Chronique Electorale

Cantons de Lille

Le Progrès du Nord annonce pour le canton de Lille-Centre, la candidature de M. C. de Lille, avocat à Lille, secrétaire de M. Maxime Lecomte, sénateur.

Il annonce en outre pour le canton de Lille-Sud-Ouest la candidature de M. Albert Défosse, avocat à Lille, secrétaire de M. Maxime Lecomte, sénateur.

LES TROUBLES DU MIDI

Perpignan, 11 juillet. — La réunion des corps élus du département des Pyrénées-Orientales et du canton de Tussou (Aude), a eu lieu cet après-midi à la mairie. 75 communes étaient représentées.

La réunion a rejeté une proposition tendant à organiser un référendum avant de retirer les démissions puis, par 80 oui contre 6 non et 10 abstentions, les assistants ont décidé que les démissions seraient maintenues. Ils ont voté en outre un ordre du jour blâmant le gouvernement et priant l'assemblée de rester unie jusqu'au triomphe des revendications.

LA FETE NATIONALE

Agde, 11 juillet. — Le comité de défense viticole a regretté que le gouvernement n'ait pas cru devoir, en posant la question de confiance, faire aboutir la loi pour la répression des fraudes chez les détaillants.

Il a adressé un appel à la population félicitant les maires du département pour l'attitude courageuse qu'ils ont adoptée. Il prie les habitants de cavaler les drapoux le 14 juillet afin de marquer que le deuil est dans tous les cœurs.

RENTREE DANS L'ORDRE

Roubaix, 11 juillet. — La municipalité de Roubaix, est la seule de l'arrondissement de Nord qui n'ait pas encore été réintégrée.

Le soir, d'après avoir reçu les délégués organisés par le comité de défense viticole, les habitants des communes voisines ont l'intention d'assister à cette réunion pour manifester contre la municipalité, 120 gendarmes sont arrivés pour occuper le village.

ÉTATS-UNIS ET JAPON

Paris, 11 juillet. — On est très heureux, dans les milieux politiques européens, d'avoir constaté que les gouvernements des États-Unis et du Japon s'étaient entendus de leur côté à montrer des intentions conciliantes, qu'ils ont accepté de donner satisfaction pour les incidents de San Francisco, et qu'à Tokyo on n'attache pas pour le moment une signification belliqueuse à l'envoi de la flotte américaine dans le Pacifique.

On se montre, en outre, très satisfait de ce que l'amiral Sakamoto désavoue ou se prépare à rectifier les passages offensants pour le patriotisme des officiers et des équipages de la marine américaine qui ont paru dans

COURS DES COTONS

Le Havre, 11 juillet. — Cours de clôture du marché des cotons : tendance calme 2400; juillet 83.62; août 83.37; septembre 83.12; octobre 81.87; novembre 80.37; décembre 79.25; janvier 78.97; février 78.75; mars, avril, mai et juin 78.62.

Informations Régionales

Grave affaire de meurs A LILLE

Une fillette violée par l'étranger de la maison. — L'inculpé nie énergiquement.

Une grave affaire de meurs sur laquelle nous ne nous étendrons pas par prudence et par désir que des récits douloureux ne servent pas de bonheux exemples à des imaginations malades vient d'être dévoilée à Lille.

Dans l'après-midi de dimanche, un peintre Frédéric Val, dit Alphonse, demeurant rue Mazagan, 9, venait à l'estaminet Evrard rue des Sarrasins, 7.

Il y avait beaucoup dans la soirée et lorsque l'heure vint de fermer l'établissement il demanda un lit pour pas devoir retourner coucher chez lui, si loin disait-il.

Il était saoul et Mme Evrard eut pitié de lui. Elle jugea imprudent de laisser partir un homme dans un tel état.

L'HOSPITALITE TRAHIE

Bien que ce ne fut pas la coutume à sa maison, elle consentit à laisser Val coucher chez elle.

« Je n'ai pas de chambre pour vous, dit-elle, mais les enfants couchent dans deux lits et j'en aurai pour vous et pour ces lits. Les enfants dormiront ensemble pour une fois ».

Effectivement elle a deux enfants, l'un de 7 ans, l'autre de 2 ans, qui couchent dans deux lits séparés dans une même chambre.

Elle mit sa petite fille âgée de 7 ans avec le petit garçon et Val occupa le lit vacant. Il s'endormit du sommeil des ivrognes mais au matin, avant d'être parti, il trahit l'hospitalité si généreusement offerte.

Mme Evrard voyant sa fillette souffrir et marchant difficilement l'interrogea. La fillette conta au milieu de pleurs la scène du vol.

On arrêta Frédéric Val chez lui.

Le commissaire l'interrogea et Val nie complètement, même toute tentative de violence sur l'enfant. « Je suis riche dit-il, et je peux me offrir toutes les femmes que je veux ». Il avoua ensuite certaines passions anormales.

Comme les soupçons sont bien fondés on a maintenu l'arrestation et Val a été déferé au parquet.

De l'avis du docteur qui a examiné l'enfant il résulterait que l'ignoble individu aurait paralysé communiqué à sa victime une maladie honteuse.

M. Verlin a été désigné pour instruire cette grave et délicate affaire. Il a commis un médecin légiste à l'effet d'examiner la fillette. Le docteur lui fournira un rapport détaillé sur son savoir si oui ou non il y a eu contamination.

Une vive émotion a été causée dans le quartier par la nouvelle de cette affaire.

Un Drame au Vitriol A ROUBAIX

Une jeune femme vitriole son amant qui la quitte. — Elle arrose quatre personnes.

Depuis environ trois semaines, Joseph Jéant, âgé de 42 ans, loueur en fer, demeurant 27, rue de la Halle, estaminet Lerouge, avait rompu les relations qu'il entretenait avec une demoiselle Maria Auton, bouquiniste, Grand'Place.

Il n'y avait plus de nouvelles de la jeune femme et Jéant se trouvait dans la salle à manger de l'estaminet, en compagnie de plusieurs personnes, quand tout à coup Maria Auton fit son apparition, un bol de vitriol à la main.

Elle se précipita sur Jéant et le vitriol vint à tomber sur sa tête et sur le visage de quatre personnes qui se trouvaient à table.

Après avoir discuté au préalable, la conversation s'éleva sur la situation politique du canton, conversation très courtoise que l'homme de la rue de la Halle interrompit par une phrase de la nature de celle-ci : « Je n'ai pas de vitriol, mais j'en ai dans le magasin ». Il se précipita vers le magasin et revint avec un bol de vitriol à la main.

Après avoir discuté au préalable, la conversation s'éleva sur la situation politique du canton, conversation très courtoise que l'homme de la rue de la Halle interrompit par une phrase de la nature de celle-ci : « Je n'ai pas de vitriol, mais j'en ai dans le magasin ». Il se précipita vers le magasin et revint avec un bol de vitriol à la main.

LE CRIME DE CROIX

L'instruction du crime de Croix se poursuit lentement et n'apporte guère d'éclaircissements dans cette affaire.

La justice tient-elle les véritables coupables ?

Il y a beaucoup de probabilités, mais pas encore de certitude absolue.

Le juge d'instruction rencontre d'ailleurs chez les individus soupçonnés une obstination qui rendra l'enquête longue et difficile.

De plus si des personnes connaissent quelque fait susceptible d'éclaircir l'affaire, il se laisse passer les représailles de la part des « amiches » de ces terribles individus.

Dépendant, M. Verin chargé de cette affaire, a fait procéder à des interrogatoires et à des confrontations.

Dans la matinée de jeudi, le magistrat a confronté Achille Terlinck, l'un des individus arrêtés par la police roubaissienne, avec Léon Poncelet, le frère de l'un des auteurs du crime de Croix.

Ce témoin qui déposait pour la deuxième fois, a affirmé à nouveau que Terlinck avait dit dans son examen à Roubaix qu'il avait vendu à un individu les obligations de la ville de Croix.

Il se plaignait de ne pas en avoir retiré beaucoup d'argent, et ajouta que vraiment « faire un petit coup pour ficher sa peau, ça n'en valait pas la peine ».

Terlinck entendait cette grave accusation se leva et protesta énergiquement contre les déclarations de Léon Poncelet. Poncelet ajouta, que Henri Lemay et Schaevelinghe avaient également pris part au crime de Croix.

Ces derniers qui sont actuellement détenus à la prison de Lille pour d'autres méfaits, ont reçu dans l'après-midi d'hier la visite de M. Verin, qui les a interrogés très longuement.

L'affaire est là, et si des confrontations vont encore avoir lieu sous peu.

Chronique Electorale

Cantons de Lille

Le Progrès du Nord annonce pour le canton de Lille-Centre, la candidature de M. C. de Lille, avocat à Lille, secrétaire de M. Maxime Lecomte, sénateur.

Il annonce en outre pour le canton de Lille-Sud-Ouest la candidature de M. Albert Défosse, avocat à Lille, secrétaire de M. Maxime Lecomte, sénateur.

LES TROUBLES DU MIDI

Perpignan, 11 juillet. — La réunion des corps élus du département des Pyrénées-Orientales et du canton de Tussou (Aude), a eu lieu cet après-midi à la mairie. 75 communes étaient représentées.

La réunion a rejeté une proposition tendant à organiser un référendum avant de retirer les démissions puis, par 80 oui contre 6 non et 10 abstentions, les assistants ont décidé que les démissions seraient maintenues. Ils ont voté en outre un ordre du jour blâmant le gouvernement et priant l'assemblée de rester unie jusqu'au triomphe des revendications.

LA FETE NATIONALE

Agde, 11 juillet. — Le comité de défense viticole a regretté que le gouvernement n'ait pas cru devoir, en posant la question de confiance, faire aboutir la loi pour la répression des fraudes chez les détaillants.

Il a adressé un appel à la population félicitant les maires du département pour l'attitude courageuse qu'ils ont adoptée. Il prie les habitants de cavaler les drapoux le 14 juillet afin de marquer que le deuil est dans tous les cœurs.

RENTREE DANS L'ORDRE

Roubaix, 11 juillet. — La municipalité de Roubaix, est la seule de l'arrondissement de Nord qui n'ait pas encore été réintégrée.

Le soir, d'après avoir reçu les délégués organisés par le comité de défense viticole, les habitants des communes voisines ont l'intention d'assister à cette réunion pour manifester contre la municipalité, 120 gendarmes sont arrivés pour occuper le village.

ÉTATS-UNIS ET JAPON

Paris, 11 juillet. — On est très heureux, dans les milieux politiques européens, d'avoir constaté que les gouvernements des États-Unis et du Japon s'étaient entendus de leur côté à montrer des intentions conciliantes, qu'ils ont accepté de donner satisfaction pour les incidents de San Francisco, et qu'à Tokyo on n'attache pas pour le moment une signification belliqueuse à l'envoi de la flotte américaine dans le Pacifique.

On se montre, en outre, très satisfait de ce que l'amiral Sakamoto désavoue ou se prépare à rectifier les passages offensants pour le patriotisme des officiers et des équipages de la marine américaine qui ont paru dans

COURS DES COTONS

Le Havre, 11 juillet. — Cours de clôture du marché des cotons : tendance calme 2400; juillet 83.62; août 83.37; septembre 83.12; octobre 81.87; novembre 80.37; décembre 79.25; janvier 78.97; février 78.75; mars, avril, mai et juin 78.62.

Informations Régionales

Grave affaire de meurs A LILLE

Une fillette violée par l'étranger de la maison. — L'inculpé nie énergiquement.

Une grave affaire de meurs sur laquelle nous ne nous étendrons pas par prudence et par désir que des récits douloureux ne servent pas de bonheux exemples à des imaginations malades vient d'être dévoilée à Lille.

Dans l'après-midi de dimanche, un peintre Frédéric Val, dit Alphonse, demeurant rue Mazagan, 9, venait à l'estaminet Evrard rue des Sarrasins, 7.

Il y avait beaucoup dans la soirée et lorsque l'heure vint de fermer l'établissement il demanda un lit pour pas devoir retourner coucher chez lui, si loin disait-il.

Il était saoul et Mme Evrard eut pitié de lui. Elle jugea imprudent de laisser partir un homme dans un tel état.

L'HOSPITALITE TRAHIE

Bien que ce ne fut pas la coutume à sa maison, elle consentit à laisser Val coucher chez elle.

« Je n'ai pas de chambre pour vous, dit-elle, mais les enfants couchent dans deux lits et j'en aurai pour vous et pour ces lits. Les enfants dormiront ensemble pour une fois ».

Effectivement elle a deux enfants, l'un de 7 ans, l'autre de 2 ans, qui couchent dans deux lits séparés dans une même chambre.

Elle mit sa petite fille âgée de 7 ans avec le petit garçon et Val occupa le lit vacant. Il s'endormit du sommeil des ivrognes mais au matin, avant d'être parti, il trahit l'hospitalité si généreusement offerte.

Mme Evrard voyant sa fillette souffrir et marchant difficilement l'interrogea. La fillette conta au milieu de pleurs la scène du vol.

On arrêta Frédéric Val chez lui.

Le commissaire l'interrogea et Val nie complètement, même toute tentative de violence sur l'enfant. « Je suis riche dit-il, et je peux me offrir toutes les femmes que je veux ». Il avoua ensuite certaines passions anormales.

Comme les soupçons sont bien fondés on a maintenu l'arrestation et Val a été déferé au parquet.

De l'avis du docteur qui a examiné l'enfant il résulterait que l'ignoble individu aurait paralysé communiqué à sa victime une maladie honteuse.

M. Verlin a été désigné pour instruire cette grave et délicate affaire. Il a commis un médecin légiste à l'effet d'examiner la fillette. Le docteur lui fournira un rapport détaillé sur son savoir si oui ou non il y a eu contamination.

Une vive émotion a été causée dans le quartier par la nouvelle de cette affaire.

Un Drame au Vitriol A ROUBAIX

Une jeune femme vitriole son amant qui la quitte. — Elle arrose quatre personnes.

Depuis environ trois semaines, Joseph Jéant, âgé de 42 ans, loueur en fer, demeurant 27, rue de la Halle, estaminet Lerouge, avait rompu les relations qu'il entretenait avec une demoiselle Maria Auton, bouquiniste, Grand'Place.

Il n'y avait plus de nouvelles de la jeune femme et Jéant se trouvait dans la salle à manger de l'estaminet, en compagnie de plusieurs personnes, quand tout à coup Maria Auton fit son apparition, un bol de vitriol à la main.

Elle se précipita sur Jéant et le vitriol vint à tomber sur sa tête et sur le visage de quatre personnes qui se trouvaient à table.

Après avoir discuté au préalable, la conversation s'éleva sur la situation politique du canton, conversation très courtoise que l'homme de la rue de la Halle interrompit par une phrase de la nature de celle-ci : « Je n'ai pas de vitriol, mais j'en ai dans le magasin ». Il se précipita vers le magasin et revint avec un bol de vitriol à la main.

Après avoir discuté au préalable, la conversation s'éleva sur la situation politique du canton, conversation très courtoise que l'homme de la rue de la Halle interrompit par une phrase de la nature de celle-ci : « Je n'ai pas de vitriol, mais j'en ai dans le magasin ». Il se précipita vers le magasin et revint avec un bol de vitriol à la main.

LE CRIME DE CROIX

L'instruction du crime de Croix se poursuit lentement et n'apporte guère d'éclaircissements dans cette affaire.

La justice tient-elle les véritables coupables ?

Il y a beaucoup de probabilités, mais pas encore de certitude absolue.

Le juge d'instruction rencontre d'ailleurs chez les individus soupçonnés une obstination qui rendra l'enquête longue et difficile.

De plus si des personnes connaissent quelque fait susceptible d'éclaircir l'affaire, il se laisse passer les représailles de la part des « amiches » de ces terribles individus.